

L'Isle d'Abeau s'engage pour la santé des Lilôts

Ambition du plan de mandat, la municipalité de L'Isle d'Abeau a rapidement souhaité s'investir dans une politique de santé à l'échelle de son territoire. C'est en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, que le CCAS de L'Isle d'Abeau travaille depuis de nombreux mois à la concrétisation de ce projet. Concrétisation qui passe par la contractualisation, ce vendredi 15 décembre, avec la signature du Contrat Local de Santé (CLS) par l'ARS, l'État, le Département de l'Isère et le CCAS de L'Isle d'Abeau.

Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé ?

Porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et une collectivité territoriale, le Contrat Local de Santé est un outil de contractualisation répondant aux enjeux de santé.

L'ambition est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité en privilégiant notamment les zones rurales isolées ou les quartiers urbains en difficulté.

Aussi, on constate que l'accessibilité aux soins est l'un des enjeux majeurs sur la commune. La volonté est de pouvoir permettre à chaque Lilôt et chaque Lilôte de se soigner et de se protéger correctement et dignement grâce à une offre de soins de proximité qui se voudrait variée et justement adaptée aux besoins du territoire communal.

Le travail mené en amont du Contrat Local de Santé a également permis de considérer et d'intégrer d'autres facteurs ayant un impact sur la santé des Lilôts et des Lilôtes et l'offre de soins disponible. Il s'agit pour exemple de facteurs environnementaux ou encore de facteurs liés au logement ou à l'éducation. Le CLS vise à mettre en œuvre localement une approche transversale de la santé en rapprochant les secteurs du soin, de la promotion, la prévention, de l'accompagnement médico-social et la santé environnementale.

Au travers de ce dispositif et grâce à l'appui de l'ensemble des partenaires œuvrant dans le champ médico-social, L'Isle d'Abeau a souhaité construire une stratégie commune et élaborer un plan d'actions.

En effet, le CLS permet l'articulation, la coordination et la mise en cohérence des politiques de santé et des dynamiques locales sur les questions de santé tout en tenant compte des besoins et des leviers existants dans les territoires.

Plus qu'un simple contrat, le CLS est un outil qui doit vivre au travers de réalisations concrètes. La commune souhaite s'inscrire durablement dans cette vision du dispositif.

La démarche

Initiée en mars 2022, en lien avec l'ARS, la première étape a été la réalisation d'un diagnostic santé sur le territoire. S'appuyant sur l'analyse des besoins sociaux et d'autres phases de diagnostics menés en interne, le travail a permis d'identifier les besoins du territoire et donc de bâtir un plan d'actions apportant des réponses adaptées.

Ce Contrat Local de Santé est le fruit de la réflexion de multiples partenaires ayant œuvré collectivement à l'écriture de ce document.

Le Contrat Local de Santé de L'Isle d'Abeau

Le Contrat Local de Santé, signé ce vendredi 15 décembre, pour la période 2024-2029, est conclu entre :

- La Préfecture de l'Isère, représenté par Monsieur Christian MICHALAK, Sous-Préfet de l'arrondissement de la Tour du Pin.
- L'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, représentée par Monsieur Loïc MOLLET, Directeur de la délégation départementale de l'Isère.
- Le Conseil Départemental de l'Isère, représenté par Mme Catherine SIMON, 5^{ème} Vice-Présidente du Conseil Départemental
- Le CCAS de la Ville de L'Isle d'Abeau, représentée par Monsieur Cyril MARION, Président du CCAS.

De nombreux partenaires ont été sollicités pour l'élaboration du contrat et l'écriture des fiches actions. Ces partenaires, non signataires, peuvent porter des actions et/ou contribuer au financement des projets du contrat. Ce sont au total près de 40 participants qui se sont investis sur la thématique de la santé, parmi eux :

- L'Éducation Nationale,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- La Caisse d'Allocations Familiales,
- La CARSAT,
- Les professionnels de santé du territoire,
- Les associations locales,
- Les bailleurs
- ...

Le diagnostic territorial, les axes prioritaires du Projet Régional de Santé et les groupes de travail ont amené à retenir 5 axes stratégiques pour le Contrat Local de Santé de la ville de L'Isle d'Abeau, lesquels se découpent ensuite en objectifs spécifiques puis en objectifs

opérationnels. Ces derniers sont déclinés en actions. Chaque action est détaillée sous forme d'une fiche-action présentant le détail de son contexte et les modalités de sa mise en œuvre.

5 axes stratégiques et leurs objectifs spécifiques :

- **Accéder aux droits et à l'offre de soins**
 - Développer la connaissance de l'offre, notamment auprès des populations vulnérables
 - Maintenir et renforcer l'offre de soins de premier recours et de spécialistes disponible sur la commune
 - Valoriser les outils facilitant l'accès aux soins pour éviter les ruptures de parcours
- **Renforcer et diversifier l'offre en santé mentale**
 - Développer la prise en charge précoce et qualitative des personnes en souffrance psychique
 - Soutenir l'entourage des personnes souffrant de troubles psychologiques
 - Faciliter l'inclusion de chaque individu sur le territoire
 - Favoriser l'appui du CLS au redéploiement du dispositif du CLSM
- **Encourager des habitudes de vie favorables à la santé**
 - Renforcer la prévention santé en améliorant les connaissances du public
 - Assurer la coordination et la mise en œuvre de dispositifs d'éducation à la santé
 - Promouvoir les actions santé pour les 0-25 ans
- **Encourager Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé**
 - Approfondir la santé environnementale et le développement durable
 - Favoriser les aménagements et déplacements favorables à la santé
 - Lutter contre l'habitat indigne et/ou dégradé et toutes nuisances liés à l'habitat
- **Favoriser les parcours des publics dans leurs difficultés quotidiennes**
 - Favoriser et promouvoir le bien vieillir
 - Favoriser l'information et l'expression des jeunes sur leurs préoccupations en matière de santé
 - Renforcer les dispositifs d'aide et d'accompagnement des aidants et des personnes en situation de handicap

Contacts presse :

Ville de L'Isle d'Abeau

Laura Scarceriaux – directrice de la communication :
lscarceriaux@mairie-ida.com / 06 78 73 85 14

ARS Auvergne-Rhône-Alpes :

ars-ara-presse@ars.sante.fr – 04 27 86 55 55